



Des acteurs responsables du développement s'expriment

Le point de vue d'un Président

Effet de serre : quels moyens pour quelles ambitions ?

EpE : Le marché européen d'échange de quotas a démarré en janvier 2005. Après 18 mois de fonctionnement, quels enseignements peut-on tirer pour l'avenir ?

Ce marché fonctionne : 362 Mt de CO₂ ont été échangées en 2005, première année de sa mise en place, pour une valeur de 7 milliards d'euros environ. Ce volume représente 17 % des quotas alloués en Europe.

Le passage à la pratique a aussi montré les défauts de structure du système :

- il conduit à fixer le **niveau de production maximum** des produits soumis à une concurrence internationale : produire sur quotas achetés est moins rentable qu'importer, à partir d'un certain prix du CO₂,

- il s'applique à une partie seulement des émetteurs de CO₂, représentant en Europe un gros quart des émissions totales, et 5 à 6% seulement des émissions mondiales,
- il s'applique au seul CO₂, alors qu'il devrait être étendu au moins à l'ensemble des **six gaz à effet de serre** du protocole de Kyoto ; l'expérience des engagements volontaires de l'AÈRES montre que c'est possible,
- il ne s'applique pas aux émissions des transports et du résidentiel-tertiaire, qui croissent le plus vite et représentent plus de 50% des émissions.

EpE : Les évolutions du prix sont différentes de ce qu'avaient annoncé les experts. Quelle leçon en tirer ?

Le marché a encore peu de volume et de fluidité, les gros opérateurs sont concentrés dans le secteur de l'énergie. Le prix du quota a été longtemps corrélé au prix du gaz. La volatilité récente confirme le manque de maturité du marché et une mauvaise anticipation par certains opérateurs financiers. En revanche, les prix ont retrouvé le niveau anticipé lors de la création du marché. Cette volatilité me conduit à insister sur le **besoin de prévisibilité** de l'industrie lorsqu'elle doit définir ses investissements. Dans la sidérurgie, un investissement sur un haut fourneau est réalisé pour une durée de 30 ans et non pour 4-5 ans. **Un allongement des périodes de fixation des quotas** est indispensable dès la seconde période du système européen. Ce débat existe dans plusieurs pays, dont l'Allemagne.

Après la phase expérimentale, les entreprises restent favorables à un dispositif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais cela n'a guère de sens si l'on ne trouve pas des **règles de gouvernance mondiale**, indispensables pour prolonger Kyoto, applicables par les Etats-Unis, la Chine et l'Inde. La solution d'**accords sectoriels mondiaux** entre entreprises commence à être étudiée dans des secteurs comme l'acier, le ciment, la production d'électricité à base de combustibles fossiles, les électrometallurgistes.

EpE : Il faut donc aller vers une **régulation mondiale des émissions de CO₂**. En attendant cette **gouvernance globale**, la mission parlementaire sur le changement



Entretien avec
Jean-Yves GILET,
Président d'EpE,
Responsable
Inox Monde,
ARCELOR

climatique préconise pour l'Europe un ajustement aux frontières. Qu'en pensez-vous ?

Si les taxes aux frontières sont instaurées au niveau européen, on renchérit les coûts des produits industriels européens et l'Europe deviendra une zone non compétitive. C'est le consommateur et l'industriel européens qui paieront cette distorsion.

Corriger la distorsion des quotas par un système d'ajustement aux frontières ne me paraît pas souhaitable.

L'engouement actuel des financiers pour le marché des quotas sera-t-il suffisant pour entraîner l'adhésion mondiale à ce système ? Je n'en suis pas sûr. Dans un premier temps, je crois plutôt aux mécanismes de projets qui produisent des réductions d'émissions hors d'Europe avec des retours sur investissement attractifs, et des transferts de technologies propres en carbone. ARCELOR développe d'ailleurs de tels projets.

EpE : Quel rôle doit jouer EpE dans ce paysage ?

Il est double :

- Anticiper le long terme, donner les éléments de prospective à l'horizon 2050 et les voies possibles pour construire un avenir viable. C'est ce qu'elle fait avec la FONDDRI, fondation de recherche économique créée avec l'IDDRI qui explore les évolutions sectorielles et régionales à l'horizon 2050 selon le niveau de la contrainte carbone. La réduction des émissions de CO₂ se fera par des mesures réglementaires ou incitatives mais surtout par l'introduction massive de technologies innovantes.
- Partager ces idées, faire des propositions, contribuer à la prise de décision collective sur les modes de régulation les plus efficaces.

L'éditorial

La lettre dont vous tenez le premier numéro a pour vocation de faire connaître la vision qu'ont les grandes entreprises de l'environnement.

Les responsables qui s'y expriment, nos membres, le font pour marquer leur engagement et leur volonté de contribuer à l'amélioration de l'environnement dans le long terme.

Ils dirigent des groupes de taille mondiale, et l'engagement qu'ils prennent en faveur de l'environnement, naturel et humain, en a d'autant plus de poids, qu'il concerne les produits et services qu'ils offrent ou leurs processus de production.

Les questions qu'ils soulèvent sont issues de l'expérience de leur entreprise, ainsi que des travaux et échanges menés au sein des groupes de travail de leur association EpE.

Créée en 1992, EpE a jusqu'ici privilégié des réflexions internes. Ses membres estiment aujourd'hui que cette expérience accumulée mérite d'être projetée vers l'extérieur.

L'environnement est l'affaire de tous et doit être géré par toutes les parties prenantes. L'ambition de cette lettre est de contribuer à ce nécessaire dialogue entre les entreprises, les autorités, les ONG, le grand public, à un stade précoce de la réflexion.

*Claire TUTENUIT,
Délégué Général d'EpE*

Plusieurs marchés du CO₂ après 2012 ?

Une réflexion prospective à l'horizon 2050, objet d'un programme de travail triennal de la FONDDRI⁽¹⁾, permet de dessiner les traits possibles ou souhaitables d'un système de lutte contre le changement climatique au-delà de 2012.

Le marché de quotas d'émissions créé par la directive EU ETS est une construction économique théoriquement parfaite. Elle résiste malheureusement mal à une analyse prospective. Il apparaît en effet qu'un élargissement du système européen au monde entier, ce qui est loin d'être le cas, qui aboutirait par hypothèse à un prix unique du CO₂ croissant linéairement de 10 €/t en 2010 à 50 €/t en 2050, conduirait à une émission mondiale en 2050 supérieure de 80 % à celle d'aujourd'hui, malgré des innovations prévisibles dans la production et dans l'utilisation de l'énergie. Un prix final de 200 €/t CO₂, très élevé, ne ferait guère que stabiliser les émissions à leur niveau actuel alors que l'objectif communément cité est une diminution par 2 !

Une première conclusion semble s'en dégager : la

réduction visée ne sera pas obtenue par un prix du CO₂ unique. Il est prévisible qu'il y aura plusieurs marchés de CO₂, plusieurs prix et plusieurs autres types d'incitations, y compris de nature réglementaire.

Quels marchés ?

Il pourrait s'avérer judicieux de traiter différemment les secteurs dont les coûts de réduction ou les traitements fiscaux sont très différents, par exemple les transports d'une part, et les industries de base d'autre part. Ainsi une valeur du CO₂ de 50 €/t, déjà très significative pour ces dernières, ne représenterait en France qu'une augmentation de 0,12 €/litre d'essence à la pompe, faiblement incitative en égard à la taxe qui frappe déjà ce produit. De même l'introduction de l'aviation dans le marché européen reviendrait à demander à l'industrie, dont les coûts marginaux de réduction à moyen terme sont souvent inférieurs à ceux du transport aérien, d'effectuer la plus grande part des progrès exigés de l'aviation, moyennant une hausse du prix des quotas.

Peut-être faudra-t-il séparer aussi les secteurs de

l'énergie, principalement de l'électricité, de ceux des industries utilisatrices. Ces dernières sont en effet exposées à une concurrence internationale qui leur interdit quasiment de répercuter le prix du CO₂ dans leur prix de vente, à la différence des producteurs d'électricité ; en outre, ceux-ci doivent faire face à des cycles de renouvellement des centrales qui appellent des orientations et un traitement spécifiques.

Il paraît en revanche a priori souhaitable que les divers secteurs industriels à haute intensité énergétique soient placés dans un marché unique ou dans des marchés communicants, de façon à harmoniser les conditions de concurrence. Encore convient-il que ces marchés soient quasiment mondiaux.

Ces diverses considérations n'enlèvent rien à l'importance critique de l'innovation technologique et institutionnelle, sans laquelle l'objectif ne peut être atteint. Mais elles soulignent l'importance des systèmes d'incitation et de contrainte sans lesquels les progrès risqueraient fort d'être trop lents.

Richard ARMAND, EpE

(1) Fondation pour le Développement Durable et les Relations Internationales, à laquelle EpE contribue

EpE et l'actualité environnementale

Biodiversité

- Une journée « **Les entreprises et la biodiversité** » a été organisée le 22 mai dernier, en présence de Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, sur un site LAFARGE ; la plaquette « **La biodiversité, un atout pour votre entreprise** », réalisée conjointement entre EpE et le MEDD, Afep, Orée, IUCN, et présentée à l'occasion de cette journée, est disponible sur notre site.

Économie et environnement

- Le rapport « **Les risques environnementaux vus par les entreprises, leurs banquiers et leurs assureurs** » est disponible depuis avril 2006 sur le site d'EpE : il propose notamment un guide d'entretien entre un industriel et son

assureur ou son banquier afin d'identifier et évaluer les risques environnementaux de l'industriel, ainsi que ses conséquences financières ou pénales potentielles.

Prix Étudiant EpE

- Le **Prix Étudiant EpE** a été remis le 30 mai dernier par les trois entreprises sponsors (ARCELOR, RENAULT, GDF) en présence du Pr Yves COPPENS, professeur au collège de France et père de la Charte de l'Environnement, et de Christian BRODHAG, Délégué Interministériel au Développement Durable. Les trois lauréats, qui sont repartis avec 5000, 3000 et 2000 €, ont su développer des idées innovantes pour répondre à la question : « *Notre maison brûle... Mais qui sont les pompiers ? Que devraient-ils faire ?* ». Notre partenaire de presse, METRO, s'en est fait l'écho.

Changement Climatique

- EpE a répondu avec certaines de ses entreprises membres à la consultation publique du Secrétariat des Nations Unies sur le Changement Climatique sur la règle d'additionnalité et l'outil de sélection des scénarios de référence des mécanismes de développement propre. Les différentes propositions sont consultables sur le site du MDP : http://cdm.unfccc.int/public_inputs/meth_bsl_tool/index.html

Du côté des membres

EpE a accueilli quatre nouveaux membres en 2006 :

- AUTOROUTES PARIS RHIN RHÔNE
- BOLLORÉ
- LA POSTE
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Du côté du WBCSD

- Le WBCSD publie deux rapports « *Facts and trends* » sur la santé et sur l'eau, donnant les grandes tendances sur ces deux problématiques et les implications et conséquences pour les entreprises.
- Par ailleurs, le document « *Eco-efficiency learning module* » a été mis à jour ; didactique et complet, ce document rassemble outils et savoir-faire en matière d'écoconception des produits, et propose un module de formation managériale adapté.
- Pour télécharger ces documents : <http://www.wbcd.org>

Membres d'Entreprises pour l'Environnement : AGF - AIR FRANCE - AIR LIQUIDE - ALCAN - ARCELOR - AREVA - AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE - AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE - AXA - BASF - BMW FRANCE - BNP PARIBAS - BOLLORÉ - CAISSE DES DEPOTS - CEMENTS FRANÇAIS - DELOITTE - DU PONT DE NEMOURS - EDF - ERAMET - GDF - LA POSTE - LAFARGE - MARSH - MICHELIN - PSA PEUGEOT CITROËN - RATP - RENAULT - RHODIA - SAINT-GOBAIN - SANOFI AVENTIS - SECHE ENVIRONNEMENT - SFR - SNCF - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - SOLVAY - SUEZ - TOTAL - VEOLIA ENVIRONNEMENT - VINCI



La lettre d'EpE N°1 Juin 2006
Retrouvez cette lettre
et tous les travaux d'EpE sur
www.epe-asso.org
Directeur de la publication : Claire TUTENUIT
Périodicité : lettre trimestrielle, ISSN : en cours
EpE : Tel : 01 55 69 13 32
Télécopie : 01 55 69 13 30
Courriel : contact@epe-asso.org
Site : www.epe-asso.org